



Politique d'approvisionnement responsable 2024

Table des matières

S'engager envers une politique d'approvisionnement responsable	3
À qui s'adresse cette politique?	4
Les sept critères de la politique d'approvisionnement responsable de Guillevin.....	4
1. Respect des droits de l'homme.....	5
2. Respect de l'environnement.....	6
3. Favoriser l'économie locale.....	7
4. Respect d'une pratique éthique des affaires.....	8
5. Qualité des produits ou services.....	9
6. Chaîne d'approvisionnement responsable	10
7. Gouvernance et communications transparentes.....	11

S'engager envers une politique d'approvisionnement responsable

Dans un monde de plus en plus conscient des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques, il est impératif que les organisations prennent leurs responsabilités au sérieux. L'approvisionnement, en tant qu'élément essentiel de toute entreprise, joue un rôle crucial dans la création d'un avenir durable et éthique. C'est dans cette perspective que Guillevin International Cie (Guillevin) est fière de présenter sa politique d'approvisionnement responsable.

Cette politique est le fruit d'une réflexion approfondie et d'un engagement continu envers le développement durable. Elle s'inscrit dans notre démarche globale visant à minimiser notre empreinte écologique, à promouvoir les droits de l'homme et à soutenir une économie équitable. Elle définit notre approche en matière d'approvisionnement, de la sélection de nos fournisseurs à la gestion de nos ressources, et elle traduit notre engagement à agir de manière responsable à chaque étape de notre activité.

Nous croyons fermement que, grâce à une approche d'approvisionnement responsable, nous pouvons contribuer positivement à la société tout en renforçant notre position sur le marché. Cette politique est un engagement envers nos clients, nos partenaires, nos employés et toutes les parties prenantes qui partagent notre vision d'un avenir meilleur.

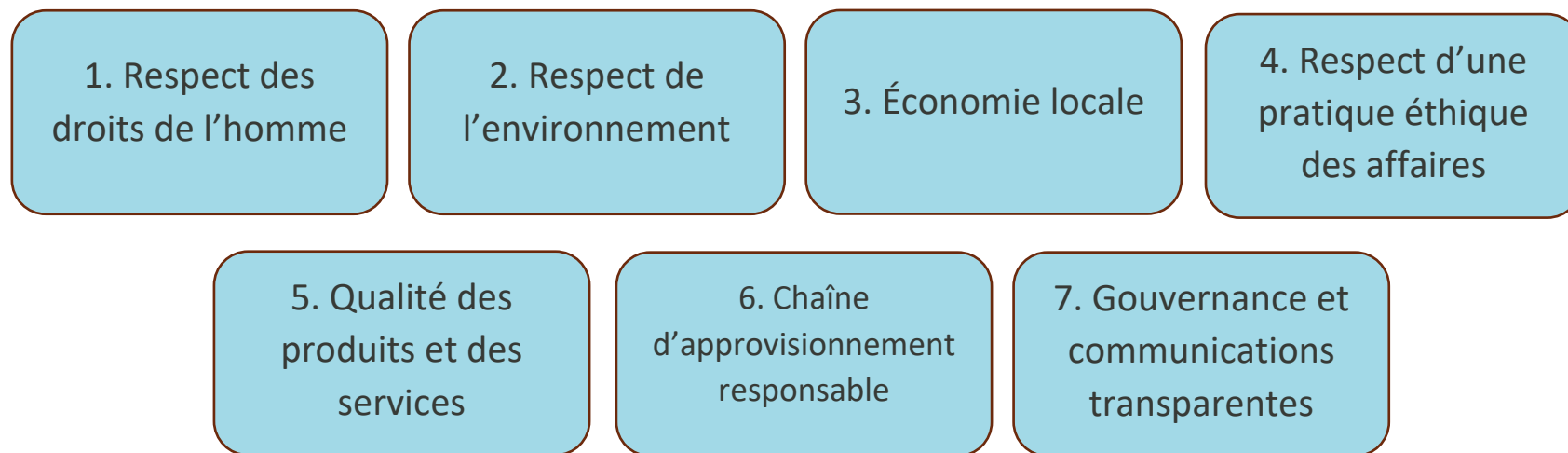
Au travers de cette politique d'approvisionnement responsable, nous invitons chacun à se joindre à nous dans notre quête pour un monde plus équitable, durable et éthique. Nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons apporter des changements significatifs et durables pour les générations futures.

À qui s'adresse cette politique?

Cette politique couvre l'ensemble des fournisseurs liés contractuellement à Guillevin ou à une de ses filiales et englobe tous les services et l'ensemble des unités d'affaires de l'entreprise impliqués dans les procédures d'approvisionnement.

Les sept critères de la politique d'approvisionnement responsable de Guillevin

Guillevin a déterminé sept critères fondamentaux qui définissent sa politique en matière d'approvisionnement responsable. Ils servent de référence pour ses exigences envers tous ses fournisseurs :



1. Respect des droits de l'homme

Les fournisseurs de Guillevin doivent garantir le respect des droits de l'homme et les conditions de travail doivent y être justes, sûres et conformes aux normes internationales du travail. Ces conditions visent promouvoir la dignité des travailleurs, renforcer la productivité et la satisfaction au travail, et favoriser une culture d'entreprise responsable.

Santé et sécurité au travail

Le fournisseur s'oblige à garantir le bien-être, la santé et la sécurité de ses employés, partenaires, sous-traitants, visiteurs et de toute personne potentiellement influencée par ses opérations. À cette fin, il procède régulièrement à l'identification et à l'évaluation des dangers pour la santé et la sécurité. Des dispositions préventives et sécuritaires sont instaurées en conséquence.

Engagement contre la discrimination

Le fournisseur s'engage à créer un environnement de travail équitable et inclusif pour tous les employés. Il interdit explicitement toute forme de discrimination, qu'elle soit basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap ou d'autres caractéristiques protégées par la loi.

Travail des enfants

Le fournisseur s'engage à respecter l'âge minimum légal pour l'emploi dans le pays où ses activités sont menées, en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et les normes établies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Salaires équitables

Les employés doivent recevoir une rémunération équitable pour leur travail, conformément aux normes du secteur et aux lois sur le salaire minimum.

Horaires de travail raisonnables : Les heures de travail doivent être raisonnables, conformes aux lois sur les heures supplémentaires et prévoyant suffisamment de temps de repos et de congés pour les travailleurs.

Conditions de travail décentes

Les travailleurs doivent bénéficier de conditions de travail décentes, notamment en ce qui concerne l'espace de travail, l'éclairage, la température et l'hygiène.

Égalité des chances

Les opportunités d'emploi et d'avancement doivent être accessibles à tous, indépendamment de leur origine sociale ou de leur statut.

2. Respect de l'environnement

Le fournisseur de Guillevin s'engage à établir un système de gestion environnementale adéquat pour identifier, évaluer, prévenir et réduire les impacts négatifs de ses activités et de ses produits sur l'environnement, comme par exemple :

Gestion des déchets

Le fournisseur s'engage à réduire, réutiliser et recycler les déchets produits dans le cadre de ses opérations. Il cherche également à minimiser la production de déchets dangereux et à éliminer de manière responsable les déchets conformément à la réglementation.

Économie d'énergie

Le fournisseur met en place des pratiques pour réduire la consommation d'énergie dans ses installations, en utilisant des sources d'énergie renouvelable lorsque cela est possible et en investissant dans des technologies écoénergétiques.

Gestion de l'eau

Le fournisseur s'efforce de réduire la consommation d'eau dans ses opérations, surveille et répare les fuites, et utilise des méthodes d'utilisation responsable de l'eau.

Achat responsable

Le fournisseur choisit des matériaux et des produits durables, privilégie les fournisseurs respectueux de l'environnement et s'efforce de réduire l'empreinte carbone de sa chaîne d'approvisionnement.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le fournisseur établit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), surveille régulièrement ses émissions et met en œuvre des stratégies pour les réduire, telles que la compensation carbone ou l'utilisation de technologies plus propres.

Conservation de la biodiversité

Le fournisseur s'engage à protéger et à préserver les écosystèmes locaux, à éviter la destruction de la biodiversité et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

Transparence et de rapport

Le fournisseur communique de manière transparente sur ses pratiques environnementales, fournit des rapports réguliers sur ses performances environnementales et s'engage à collaborer avec les parties prenantes pour améliorer sa durabilité. [06]

3. Favoriser l'économie locale

Entre deux produits à prix et de qualité similaires, Guillevin favorisera le fournisseur local (nord-américain) car les avantages en sont nombreux.

Réduction de l'empreinte carbone

Les produits locaux nécessitent moins de transport pour atteindre les consommateurs, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et favorise la durabilité environnementale.

Création d'emplois

Les entreprises locales ont tendance à embaucher localement, ce qui stimule l'emploi dans la communauté.

Développement économique

En soutenant les entreprises locales, Guillevin contribue à la croissance de l'économie locale. Cela peut attirer de nouvelles entreprises, encourager l'investissement et favoriser le développement de la région.

Plus grande responsabilité sociale

Les entreprises locales ont souvent un intérêt direct dans le bien-être de leur communauté. Elles sont plus susceptibles de s'engager socialement, de faire des dons locaux et de soutenir des causes locales.

Économie circulaire

En favorisant l'économie locale, Guillevin contribue à créer une boucle économique circulaire, où les ressources sont réutilisées et recyclées à l'échelle locale.



4. Respect d'une pratique éthique des affaires

Pour travailler avec Guillevin, les fournisseurs doivent éviter la corruption, la fraude et d'autres comportements non éthiques. Ils doivent également respecter les principes de concurrence loyale. Plus précisément, ils doivent faire preuve de :

Intégrité

Les entreprises doivent faire preuve d'intégrité dans toutes leurs interactions, en étant honnêtes, transparentes et en tenant leurs promesses.

Conformité légale

Les entreprises doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans leurs opérations, y compris les lois sur le travail, l'environnement, la concurrence et les impôts.

Responsabilité d'entreprise

Les entreprises doivent prendre la responsabilité de leurs actions et de leurs impacts sur la société, en reconnaissant et en remédiant aux problèmes lorsque cela est nécessaire.

Respect de la concurrence loyale

Les entreprises doivent se livrer à une concurrence équitable, en évitant la corruption, la collusion ou d'autres comportements anticoncurrentiels.

Éthique dans les relations avec les parties prenantes

Les entreprises doivent traiter leurs employés, leurs clients, leurs fournisseurs et leurs partenaires commerciaux avec respect, équité et considération.

Conformité aux normes professionnelles

Les entreprises doivent se conformer aux normes professionnelles de leur secteur d'activité, en évitant les conflits d'intérêts et en respectant les règles professionnelles établies.

Responsabilité sociale

Les entreprises doivent contribuer positivement à la société en soutenant des initiatives philanthropiques, en s'engageant dans la communauté locale et en minimisant leur impact négatif sur l'environnement.

5. Qualité des produits ou services

Les fournisseurs s'engagent à fournir des produits ou services de haute qualité qui répondent aux normes et aux attentes de l'entreprise cliente.

Obsolescence programmée

Guillevin attend de ses partenaires que leurs produits ne fassent pas l'objet d'une obsolescence programmée. Le cycle de vie de leurs produits doit être le plus long possible afin de réduire l'impact environnemental de nos opérations et d'offrir à nos clients des produits de qualité qui conservent leur utilité à long terme.

Conformité aux spécifications

Le produit doit correspondre aux spécifications techniques et aux normes de qualité convenues. Tout écart par rapport à ces spécifications doit être pris en compte.

Fiabilité

Le produit doit fonctionner de manière fiable et constante sur la durée prévue. Les pannes et les défauts récurrents sont inacceptables. Les rappels de produits doivent être faits rapidement et en considérant principalement la sécurité des clients.

Qualité des matériaux

Les matériaux utilisés dans la fabrication du produit doivent être de haute qualité et conformes aux normes de sécurité et de durabilité.

Performances

Le produit doit fonctionner conformément aux attentes, avec des performances qui répondent aux besoins du client.

Sécurité

Le produit doit être sûr à utiliser, en respectant les normes de sécurité applicables. Les produits dangereux ou présentant des risques inacceptables doivent être évités.

Conformité réglementaire

Le produit doit respecter toutes les lois, réglementations et normes en vigueur, y compris celles relatives à l'environnement et à la sécurité.

Satisfaction client

Les commentaires et la satisfaction des clients précédents sont des indicateurs importants de la qualité du produit. Toute plainte à propos d'un produit est prise au sérieux.



6. Chaîne d'approvisionnement responsable

Tout comme Guillevin, les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement efficaces et responsables pour garantir la traçabilité et la responsabilité à chaque étape.

Tout fournisseur doit donc soumettre à Guillevin une auto-évaluation de ses activités selon les critères nommés dans cette politique d'approvisionnement responsable. Ils sont également tenus de soumettre une nouvelle auto-évaluation lors de changements majeurs au sein de leur entreprise.

Approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque

Guillevin a mis en place les dispositions ci-dessous afin d'éviter toute complicité dans tout conflit dans toute zone à haut risque, et afin d'interdire l'utilisation d'étain, de tantale, de tungstène, d'or et de cobalt dont la production est le résultat de violations des droits de l'homme, y compris le travail forcé et le travail des enfants, la pollution de l'environnement, la corruption ou d'autres abus. Ainsi, elle demande à ses fournisseurs de :

- Mettre en œuvre une diligence raisonnable dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives pour évaluer la présence éventuelle d'étain, de tantale, de tungstène ou d'or dans les produits fournis à Guillevin et déterminer dans quelle mesure ces métaux proviennent de fonderies non liées aux conflits.
- Communiquer à Guillevin les résultats de cette diligence raisonnable afin de faciliter la conformité de Guillevin International Cie avec ses obligations légales et ses objectifs.
- S'engager à être ou à devenir des fournisseurs "non liés aux conflits", assurant ainsi que tous les métaux proviennent exclusivement de fonderies non liées aux conflits.

7. Gouvernance et communications transparentes

Les fournisseurs doivent être ouverts à la communication et à la collaboration avec Guillevin pour résoudre les problèmes, partager des informations et améliorer les pratiques. Ils doivent fournir des informations transparentes sur leurs activités et leurs pratiques afin que les parties prenantes puissent prendre des décisions éclairées basées sur une relation de confiance.

Respect des lois et réglementations

Une conformité stricte avec toutes les lois et réglementations applicables est essentielle. Cela inclut le respect des lois sur la concurrence, la protection des consommateurs, la protection de la vie privée, les droits de l'homme, la sécurité au travail, etc.

Intégrité et éthique professionnelle

Les employés doivent agir avec intégrité, honnêteté et éthique professionnelle dans toutes leurs interactions professionnelles.

Transparence

Les organisations doivent être transparentes dans leur communication interne et externe, fournissant des informations claires et précises sur leurs activités et leurs pratiques.

Gestion des conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts potentiels doivent être identifiés et gérés de manière appropriée pour éviter toute partialité ou tout préjudice.

Protection des données personnelles

Les entreprises doivent protéger les informations personnelles de leurs employés, clients et partenaires commerciaux conformément aux lois sur la confidentialité des données.

Lutte contre la corruption

Les organisations doivent avoir des politiques et des procédures en place pour prévenir la corruption sous toutes ses formes, y compris les pots-de-vin et les paiements illicites.

Pour toute question à propos de cette politique
ou pour plus d'information à propos de Guillevin

Siège social	6555, boul. Métropolitain Est, bureau 301 St-Léonard (QC) H1P 3H3
Téléphone	+1-514-329-2100
Courriel	corporate@guillevin.com
Site web	www.guillevin.com
Média sociaux	https://www.linkedin.com/ company/guillevin-cie/mycompany/